

COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL

du mercredi 15 décembre 2021 ST PIERRE DE CHARTREUSE

Validation du compte-rendu du bureau syndical du 26 avril 2021

1. ADMINISTRATION FINANCES

- 1.1 Désignation des Vice-présidents
- 1.2 Indemnités du Président et des Vice-présidents
- 1.3 Création de postes
- 1.4 Chèques cadeaux
- 1.5 Indemnités de gestion allouées au Receveur Municipal
- 1.6 Convention de partenariat 2021 entre le Parc et Radio Couleur Chartreuse pour la production d'émissions radiodiffusées
- 1.7 Adhésions aux organismes extérieurs
- 1.8 Charte du télétravail

2. TRANSITION ENERGETIQUE

- 2.1 Projet ACTEE2
- 2.2 Convention minibus
- 2.3 Schéma directeur vélo
- 2.4 Représentant du Parc dans les sociétés de production d'énergies renouvelables

3. BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

3.1 Renouvellement agrément service civique

4. CULTURE / MANIFESTATIONS

4.1 Aides à manifestations et soutien aux sportifs 2022

5. TOURISME

5.1 Avenant n°1 à la convention avec Chartreuse Tourisme

6. POLITIQUES CONTRACTUELLES

6.1 Demande de financement pour des postes d'animation

7. AGRICULTURE

7.1 Mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation au respect du pastoralisme

8. FORET

8.1 Dossier plan de relance

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence à ce bureau syndical.

Il constate le quorum et donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

Il demande validation pour le compte-rendu du 26 avril 2021. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Il remercie le Bureau et lance les débats.

1 – ADMINISTRATION FINANCES

1 .1 – Désignation des vice-présidents

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

Modalités d'élections des vice-présidents

 Vu les statuts du syndicat mixte du parc naturel régional de Chartreuse et en particulier son article 9.

L'organe de gestion du Parc naturel régional de Chartreuse est un syndicat mixte ouvert non élargi et à ce titre, son fonctionnement est régi par ses statuts.

Pour ce qui concerne la désignation des Vice-présidents, il est fait application de l'article 9 des statuts, qui stipule « Le Bureau élit parmi les titulaires d'un mandat un ou des Vice-Président(s) selon les modalités définies en son sein ».

En conséquence, le Président propose aux membres du Bureau syndical les modalités suivantes:

- 1°) le principe d'un vote sur une liste proposée par le Président
- 2°) le principe que toute modification de cette liste sera proposée au vote du Bureau syndical,

Le Président demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ; à l'unanimité les membres du Bureau syndical acceptent un vote à main levée.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'accepter les modalités proposées à savoir :
 - 1°) le principe d'un vote sur une liste proposée par le Président,
 - 2°) le principe que toute modification de cette liste sera proposée au vote du Bureau syndical.

Votants (en voix): 30 Exprimés (en voix): 30

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Désignation des vice-présidents

Le vote se déroule ainsi que défini sur liste et à main levée, sont ainsi désignés :

WOLFF Corine, 1ère vice-présidente DOLGOPYATOFF BURLET Céline BERANGER Nathalie GUSMEROLI Stéphane CLOUZEAU Dominique GUIGUE Gilbert GERIN Anne ENGRAND Christophe MOREL Véronique PICHON-MARTIN Bertrand

LAVAL Sylvain BREYTON Stéphanie

Votants (en voix) : 30 Exprimés (en voix) : 30

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Le Président félicite les vice-présidents et les remercie pour leur engagement.

Arrivée de Bertrand PICHON-MARTIN avec son pouvoir

1.2 – Indemnités Président et Vice-présidents

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

Les Présidents et Vice-présidents des parcs naturels régionaux peuvent bénéficier d'indemnités spécifiques – régime défini par la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux dans son article 16 (Article L333-3 du Code de l'environnement), par référence à la superficie du territoire classé.

Le décret 2007-397 du 22/03/2007 a déterminé le montant de ces indemnités. Le barème est le suivant :

SUPERFICIE (en hectares)	Taux en pourcer	Taux en pourcentage de l'indice brut terminal		
	Président Vice-Président			
De 0 à 49 999 hectares	27	11		
De 50 000 à 99 999 hectares	29	13		
De 100 000 à 199 999 hectares	31	15		
Plus de 200 000 hectares	33	17		

La superficie du Parc naturel régional de Chartreuse est comprise entre 50 et 99 999 hectares

Un régime d'indemnité au profit du Président et des Vice-présidents du Syndicat mixte a été mis en place depuis sa création.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De mettre en place un régime indemnitaire au profit du Président et des Viceprésidents comme suit :
 - o Président : 26.5 % de l'indice brut terminal en vigueur
 - Vice-président : 10.5 % de l'indice brut terminal en vigueur
- D'autoriser le Président à toutes démarches,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Votants (en voix): 32 Exprimés (en voix): 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.3 - Création de postes

Point présenté par Céline DOLGOPYATOFF BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances

Création du poste de rédacteur territorial suite avancement

Le Comité Syndical du 13 décembre 2011 a créé un poste d'adjoint administratif 1er classe.

Le Parc a soutenu la candidature de l'agent en poste pour la présentation de son avancement en qualité de rédacteur territorial au titre de la promotion interne, en lui confiant notamment la rédaction du Document Unique, et en prévoyant de lui confier d'autres missions relevant de la catégorie B comme par exemple l'élaboration et le suivi des marchés publics.

La commission administrative paritaire Catégorie B du 27 juin 2019 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De créer le poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 01/01/2022.
- D'autoriser le président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Création du poste d'adjoint administratif principal suite avancement

Le Comité Syndical du 10 juin 2016 a créé un poste d'adjoint administratif 1er classe.

L'agent actuellement en poste peut prétendre, compte tenu de sa situation à être inscrit au tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif première classe en application des dispositions de l'article 79 de la loi N°84-53 modifiée.

La commission administrative paritaire Catégorie C a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De créer le poste d'adjoint administratif principal 1^{er} classe à temps complet à compter du 01/01/2022.
- D'autoriser le président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Votants (en voix): 32 Exprimés (en voix): 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Création du poste d'animateur du programme Leader

Le Parc naturel régional de Chartreuse est porteur d'un programme financier européen « Leader » qui permet de soutenir des actions de développement rural.

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé à mettre en place une équipe d'animation et de gestion LEADER, tout le long de la durée du programme.

Missions:

- 1. Élaboration de la nouvelle candidature Leader (projet de territoire)
- Animer la démarche de concertation avec les acteurs du territoire.
- Rédiger le dossier de candidature.
- Assurer la coordination avec les autres missions du Parc.

2. Animation du programme Leader en cours

- Organiser et animer les réunions du comité de programmation.
- Accompagner les porteurs de projet dans leur demande de subvention.
- Animer et suivre les projets de coopération.
- Faire le lien avec l'autorité de gestion, les financeurs et les différents partenaires.

Profil recherché

- Niveau minimum Bac +2.
- Expérience dans la rédaction de projet territorial.
- Expérience significative en animation de procédures territoriales contractuelles.
- Expérience dans l'accompagnement de porteurs de projets.
- Aptitude à travailler en équipe et avec différents types d'acteurs (élus, acteurs socioéconomiques, techniciens, partenaires institutionnels...).
- Connaissance des fonds européens (montage de dossiers, réglementation...)
- Bonnes capacités rédactionnelles.

Niveau de recrutement

- Cadre d'emploi des rédacteurs principaux

Statut :

Le poste sera pourvu soit par voie statutaire soit par voie contractuelle dans le cadre de l'article 3-3 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De créer le poste le poste d'animateur du programme Leader, à compter du 01/01/2022, dans les conditions définies ci-dessus, :
- D'autoriser le président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment le contrat de travail.
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Votants (en voix): 32 Exprimés (en voix): 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Création du poste d'animateur-garde

La réserve naturelle des Hauts de Chartreuse occupe 4500 ha situés entre Grenoble et Chambéry sur la partie Est du Massif de la Chartreuse et est gérée par le Parc de Chartreuse depuis 2001. Cet espace préservé permet à de nombreuses personnes de profiter d'un territoire de nature exceptionnel au sein du Parc. Cet espace de nature n'est pour autant pas vierge d'activité humaine. L'homme y exerce diverses activités économiques et de loisirs. Avec 250 000 personnes fréquentant cet espace préservé, l'enjeu de sensibilisation des différents publics aux besoins de préservation de la Réserve naturelle devient de plus en plus prégnant. En parallèle, ce territoire voit arriver ponctuellement le loup (attaques récurrentes depuis 2018), le territoire étant en front de colonisation.

Compte tenu de la nécessité d'assurer l'animation et la sensibilisation du site ainsi qu'une présence accrue auprès des éleveurs en période estivale en cas d'attaque, de l'ouverture des crédits disponible au chapitre budgétaire correspondant, le Parc de chartreuse souhaite renforcer l'équipe existante par le recrutement d'une personne en charge de l'animation du site pour une durée de 3 ans.

Missions:

Volet 1 : Animation sensibilisation pédagogie

- Assure la conduite et l'animation d'un réseau d'acteurs dédié à la pédagogie sur le territoire de la Réserve naturelle (individuels, associations, professionnels, etc) ;
- Conçoit, propose, réalise et encadre des animations dédiées à l'accueil du public (grand public, scolaires, centres de loisirs, associations, ...);
- Propose, développe et coordonne le travail avec les structures d'animation (centres de loisirs et sociaux, associations locales...), les référents locaux (communes, Parc national, Conservatoire, départements, etc.) et les enseignants dans le cadre de montage de projets pédagogiques tout au long de l'année et en lien avec le service Education du PNR de Chartreuse:
- Conçoit et diffuse des outils et documents de vulgarisation pédagogiques à destination du grand public, des scolaires, et des socio-professionnels (plaquettes, livrets, expositions, ...);
- Conçoit et assure des formations à destination de tous publics ;
- Conçoit, diffuse et alimente régulièrement les documents de communication sur la Réserve naturelle en lien avec la chargée de communication du PNR de Chartreuse (site internet, Newsletter, page Facebook...);
- Participe à des manifestations spécifiques sur l'environnement et valorise la Réserve naturelle, explique ses enjeux et sa réglementation ;
- Effectue des tâches administratives liées aux missions du Gestionnaire et à ses missions en propres, en lien avec la conservatrice ;
- Encadre des étudiants pour des stages de courtes moyennes et longues durées ainsi que des services civiques;
- Accompagne la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan de gestion, participe à l'évaluation et au renouvellement du plan de gestion.

Volet 2: Autres missions

- Assure la gestion et l'entretien de la station Phénoclim dans le cadre des sciences participatives ;
- Assure la gestion et l'entretien des éco-compteurs ;
- Contribue et assure les relevés naturalistes et les mesures techniques de terrain dans le cadre de suivis scientifiques ;
- Assure le suivi des travaux autorisés en Réserve naturelle ;
- Participe aux travaux d'entretien de génie écologique et de maintenance des mobiliers d'accueil, d'information et de signalétique ;
- Représente la Réserve naturelle à diverses occasions et réunions ;
- Accompagne les éleveurs en cas de prédation ;
- Il peut être amené à coopérer avec les agents du Parc et/ou mener des actions transversales avec les gardes techniciens et/ou avec d'autres structures.

Volet 3 : Exercice de mission de surveillance et de police

- Contribue à la surveillance régulière de la Réserve naturelle en toute saison, sur l'ensemble des secteurs, y compris dans ses aspects souterrains et exerce la Police de l'Environnement lorsqu'il y a lieu;
- Informe et sensibilise les usagers à la protection du patrimoine naturel lors des tournées de surveillance. Ces missions sont effectuées dans le respect de règles de sécurité fixé par l'employeur (via DUER et d'attitudes adaptées aux différents types de situations pouvant survenir avec les interlocuteurs (sensibilisation, information, interpellation...).

Profil recherché

- Formation souhaitée bac+ 2 minimum dans le domaine de la conservation et de la gestion de l'environnement.
- Expérience en animation tous publics, organisation et tenue de réunions et en construction et mise en œuvre de projets ;
- Expérience des enjeux pastoraux et des interactions avec le retour du loup en France ;
- Connaissances du réseau des Réserves naturelles.
- Règles de sécurité pour l'accompagnement du public ;
- Connaissance de la montagne et savoir s'y déplacer en sécurité ;
- Gestion de conflit, médiation, modération, capacité à la concertation et la négociation ;

- Capacité à vulgariser des données scientifiques et prise de parole en public ;
- Maîtrise de soi et fermeté pour la mission de constat ;
- Résistance physique, goût pour le travail en extérieur et le travail en équipe.

Niveau de recrutement

- Cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Statut:

- Le poste sera pourvu soit par voie statutaire soit par voie contractuelle dans le cadre de l'article 3-3 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984

Dominique CLOUZEAU tient à rappeler que la mission de Simon a débuté il y a un an, il a réalisé un très bon travail de proximité auprès des utilisateurs de la Réserve, où, sur place, il donnait de nombreux conseils et explications, il réalisait aussi des actions auprès d'autres publics comme les scolaires avec quelques interventions pour des classes.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De créer le poste le poste d'animateur-garde, à compter du 01/01/2022, dans les conditions définies ci-dessus, :
- D'autoriser le président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment le contrat de travail.
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Création du poste de chef de projet séjours et filières Destination Chartreuse

L'observatoire du CRT Auvergne Rhône-Alpes estime que la Chartreuse compte près de 18 000 lits touristiques. On estime à 8 300 le nombre de lits marchands, soit l'équivalent de la seule station de Villard de Lans. Demain avec l'entrée de la communauté de communes du Lac d'Aiguebelette le Parc de Chartreuse comptera 25 500 lits touristiques dont près de 30% en résidence secondaire.

Pour autant, l'hébergement constitue le socle de toute économie touristique. Son déploiement doit être mené en cohérence avec les clientèles et offres locales pour des filières touristiques pleinement abouties. Aujourd'hui la Chartreuse compte près d'1 touriste pour 3 excursionnistes (source Flux vision).

L'enjeu des séjours est majeur en Chartreuse pour évoluer d'une destination excursionniste à une destination de (courts) séjours et renforcer l'économie touristique locale.

Cette création de poste rentre dans le cadre d'un contrat de projet dont la durée est intimement liée à son financement.

Principales missions:

- Accompagner les hébergeurs pour adapter l'offre d'hébergement à la destination, ses valeurs, ses clientèles et ses filières. Cet axe concernera à la fois :
 - la réhabilitation / rénovation / requalification du parc existant, dont la mobilisation de résidences secondaires.
 - la diversification de l'offre avec la création de nouveaux hébergements marchands.
- Créer et animer un collectif d'acteurs accompagnants « séjours Chartreuse » : favoriser la complémentarité et dialogue entre acteurs de l'hébergement touristique (Région, CCI, fédérations, labels, Offices de tourisme, Chartreuse tourisme, EPCI, agences immobilières, conciergerie, ...), assurer le lien avec les partenaires institutionnels, développer de nouveaux partenariats si nécessaire.

- Animer les projets de séjours en étoiles et itinérances CHARTREUSE sur le massif, dont le réseau d'hébergeurs, notamment en :
 - hiérarchisant les itinéraires adaptés aux clientèles (intérêt des itinéraires, durée, lien aux hébergements ...),
 - accompagnant les services attenants à ces itinéraires dans les lieux publics et chez les prestataires privés dont les hébergeurs.
 - Définissant les modalités de pérennisation de ces itinéraires (entretien, promotion et commercialisation ...).
- Veiller à la cohérence du déploiement des labels sur la destination (accueil vélo, pêche, ...) tant chez les hébergeurs que sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
- Réaliser une veille (parc immobilier, filières, clientèles).
- Etudier la faisabilité/opportunité d'une action « prospection d'investisseurs », « outil de veille foncière ou bâtie », marque « valeur parc naturel régional » en Chartreuse
- Mener des actions de sensibilisation et professionnalisation des acteurs et usagers.

Profil recherché

- Diplôme : Minimum Bac + 3 et 2 ans d'expérience
- Conception et pilotage de projets et stratégies
- Animation de groupes de travail techniques et politiques
- Compétences rédactionnelles (supports de communication print et web) et en SIG-SIT

Niveau de recrutement

 Cadre d'emploi de rédacteur au grade de rédacteur ou rédacteur principal 2e classe ou 1ère classe.

Statut:

 Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Concernant la mission tourisme, Céline DOLGOPYATOFF BURLET précise que Catherine BALESTRA est seule dans le service actuellement, alors qu'il y a quelques temps elle était composée de 3 chargés de mission. Ce poste est important afin de renforcer la mission tourisme et de valoriser la partie hébergement touristique notamment dans la recherche de financement pour les hébergeurs.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De créer le poste le poste de chef de projet séjours et filières Destination Chartreuse, à compter du 01/01/2022, dans les conditions définies ci-dessus, :
- D'autoriser le président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment le contrat de travail.
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De supprimer les postes vacants du grade d'adjoint administratif principal 2ème classe et du grade de rédacteur principal 2ème classe dès réception de l'avis de la CT.
- D'approuver le tableau des effectifs mis à jour et tel que présenté ci-après,
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

EMPLOIS	GRADES / grades de rattachement	Ouvert	Pourvu	Vacant
Directeur	Attaché hors classe	1	1	0
Finances	Attaché principal	1	1	0
Finances	Attaché hors classe	1	0	1
Gestionnaire administratif	Rédacteur ppl 1ère classe	1	1	0
Gestionnaire personnel	Rédacteur	1	1	0
Accueil	Adjoint administratif ppl 1ère classe	1	1	0
Assistance missions spécifiques	Adjoint administratif 2ème classe	1	1	0
Forêt filière bois	Attaché	1	1	0
Animateur dessertes forestières (0.5 ETP)	Technicien principal 1ère classe	1	1	0
Responsable mission tourisme	Attaché	1	1	0
Animation OCMMR	Attaché	1	1	0
Communication	Attaché	1	1	0
Sensibilisation à l'environnement	Animateur territorial	1	1	0
Responsable Biodiversité aménagement et paysage	Attaché	1	1	0
Chargé de mission Natura 2000	Rédacteur	1	1	0
Chargé de mission biodiversité	Technicien	1	1	0
Conservateur réserve naturelle	Attaché	1	1	0
Gardes techniciens Réserve naturelle	Techniciens principaux	2	2	0
Chargé de l'information géographique	Ingénieur	1	1	0
Sigiste (0.5 ETP)	Technicien principal 1ère classe	1	1	0
Patrimoine culture	Attaché	1	1	0
Chargé de projet agriculture à caractère généraliste	Technicien	1	1	0
Chargé de mission énergie et mobilité	Technicien	1	1	0
Poste RN	Technicien principal 2e classe	1	1	0
Chef de projet séjours et filières	Rédacteur	1	0	1
Chargé de l'animation Leader	Rédacteur principal 1er classe	1	1	0

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1 .4 - Chèques cadeaux - personnel

Point présenté par Céline DOLGOPYATOFF BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances

Depuis 2005, le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse attribue à ses agents des bons d'achat pour Noël.

Il est proposé pour 2021, d'attribuer à l'ensemble des agents stagiaires, apprentis, titulaires et non titulaires travaillant pour le Parc en 2021 au prorata de leur temps de présence des bons d'achats d'un

montant maximum de 250 € avec un <u>panachage chèques cadeaux cœur de Chartreuse et chèques cadeaux « classiques »</u>, soit 2 chèques cadeaux Cœur de Chartreuse minimum par agent, le reste étant laissé à la discrétion de chacun.

- Vu la loi 2007-148 relative à la modernisation de la Fonction Publique
- Vu la loi 2007-209 relative à la Fonction Publique Territoriale et précisant le rôle de l'employeur public en matière d'action sociale, Et au vu des éléments présentés ci-dessus,

Véronique MOREL demande si c'est le même montant qu'habituellement.

Artur FATELA précise qu'il était de 180 € les années précédentes et qu'exceptionnellement le plafond d'exonération de cotisations sociales des chèques-cadeaux a été relevé à 250 €. Les agents ne bénéficient pas de 13ème mois, c'est une manière de remercier le personnel.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET complète qu'au Parc il n'existe pas de prime, de chèques restaurant etc.

Dominique ESCARON rajoute que le personnel est très présent et impliqué, jusque dans des réunions tard le soir.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'attribuer des bons d'achat d'une valeur de 250 € maximale pour Noël au personnel dans les conditions définies ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder au mandatement des sommes afférentes à cette décision y compris commissions, cotisations et contributions sociales.

Votants (en voix): 32 Exprimés (en voix): 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.5 – Indemnités de gestion versées au receveur municipal

Point présenté par Céline DOLGOPYATOFF BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances

- La loi N° 82-213 du 2 mars 1982,
- Le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloués aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

En 2020, le Bureau syndical, par délibération du 9 novembre, avait décidé de reconduire au bénéfice du Receveur Municipal l'indemnité de conseil et de budget.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET souligne que Karine BAILLEUX, directrice administrative et financière, a une très bonne maîtrise des finances publiques, cette indemnité est versée par la plupart des collectivités.

Artur FATELA explique que le Parc a de très bonnes relations avec la Trésorerie, nous sommes leur plus grosse collectivité.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De demander le concours du Receveur syndical pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16/12/1983,
- D'octroyer au Receveur municipal en poste :
 - L'indemnité de conseil au taux maximum prévu par les textes.
 - L'indemnité de budget, conformément à l'arrêté du 16/12/1983 pour l'exercice 2021.

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1 .6 – Convention de partenariat 2021 entre le Parc et Radio Couleur Chartreuse pour la production d'émissions radiodiffusées

Point présenté par Céline DOLGOPYATOFF BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances

Radio couleur chartreuse valorise régulièrement le Parc à travers des séries d'interviews, de chroniques des différents acteurs et partenaires des projets de la structure, le tout diffusé dans la quotidienne « Chartreuse info ». Radio Couleur Chartreuse est une radio de communication sociale et culturelle de proximité qui diffuse ses programmes sur la zone de diffusion du Cœur de Chartreuse. Véritable outil au service du lien social et de la citoyenneté, au service de la communication, elle met en valeur les projets locaux et innovants et participe à la promotion du territoire. A ce titre, le Parc de Chartreuse et RCC se sont rapprochés pour établir un certain nombre d'actions valorisant les projets et les missions du Parc de Chartreuse tout au long de l'année. L'émission « Le Parc au naturel » a alors vu le jour.

DESCRIPTIF

- Réalisation d'une émission mensuelle (selon l'actualité du Parc naturel régional Chartreuse) et diffusion des sons enregistrés sur le créneau d'une émission dédiée (tous les mardis 12h et samedis 18h).
- * Nombre d'émissions prévues : 10 + 1 émission spéciale intitulée « Bouillon de Chartreuse » déclinant les missions du PNRC.

Format: 50'

Habillage sonore : les émissions réalisées comporteront toujours le même générique sonore donnant une unité d'ambiance.

Les enregistrements pourront se faire soit en studio dans les locaux de la radio, soit l'animateur de la radio se déplacera sur les sites indiqués par le PNRC afin d'y réaliser ses interviews.

- Mise en ligne sur le site de la radio (podcast).
- Les émissions réalisées pourront être proposées à d'autres radios par le biais de convention d'échanges de programme.

Radio couleur Chartreuse s'engage à promouvoir dans ses programmes et sur son site internet les opérations menées par le Parc naturel régional Chartreuse.

PRIX

Le montant des prestations décrites ci-dessus s'élève à 1 200 €.

Pour Céline DOLGOPYATOFF BURLET, cette convention de partenariat 2021 rentre dans une dynamique d'un plan d'action de communication et permet l'encouragement d'une structure comme celle-ci, et il est fortement envisagé de la poursuivre en 2022. Elle conseille d'écouter leurs podcasts. Véronique MOREL complète en disant que RCC est un acteur local, c'est une radio associative avec 3/4 postes salariés, il est important pour eux d'obtenir des financements.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider la Convention de partenariat 2021,
- D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.7 – Adhésions aux organismes extérieurs

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

Le Parc adhère à un certain nombre d'organismes. Il convient de valider l'ensemble de ces adhésions :

Adhésions générales :

APARA (association réunissant les Parcs Auvergne Rhône Alpes)

L'association compte 9 Parcs de la Région, elle fait la liaison avec la fédération des Parcs, elle permet une cohérence dans les discussions avec la Région.

Montant annuel: 400 €

AGATE (Agence alpine des territoires) pour l'assistance aux logiciels comptables. Dans le cadre du RGPD, AGATE est également notre DPO (délégué à la protection des données), elle est encore notre plateforme pour les marchés publics.

Le Parc dans le cadre de cette adhésion peut solliciter AGATE pour des conseils juridiques à des couts « préférentiels »

Montant annuel: 880 €

Centrale d'achat avec le conseil régional Auvergne Rhône Alpes

Montant annuel : 54 €

AURG (agence urbaine de la Région grenobloise)

Accompagnement lors des PLU, SCOT...

Montant annuel: 2 532.50 €

ALPARC

Montant annuel maximal : 1 500 €

Il est décidé de reporter l'adhésion à cet organisme qui représente l'arc alpin, la Région cotise de son côté, il sera demandé à Alparc de venir faire une présentation de leur activité afin de valider une éventuelle cotisation.

Adhésion sur la biodiversité

Centres de sauvegarde de la faune sauvage (Isère : Tichodrome, situé aux Saillants du Gua au sud de Grenoble (Isère), et Savoie : Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Pays de Savoie, sur la commune de Montagnole (Savoie).

Ces centres s'occupent d'animaux sauvages blessés et sont réellement utiles et importants.

Montant annuel actuel : 30 € par centre

Label rivières sauvages (adhésion financée actuellement sur le programme rivières sauvages)

Montant annuel : 1 000 €

Observatoire des galliformes de montagne :

Il contribue au suivi des six espèces de galliformes de montagne présentes en France le Grand Tétras, le Tétras-lyre, la Gélinotte des bois, le Lagopède, la Perdrix Bartavelle et la Perdrix grise des Pyrénées.

Bernard MICHALLET précise que seuls la gélinotte et le tétras-lyre sont concernés par la Chartreuse

Montant annuel: 1 080 €

Réseau des Réserves Naturelles de France

Montant annuel: 505 €

Adhésions forêt filière bois

Comité interprofessionnel du bois de Chartreuse (CIBC)

Montant annuel: 5 000 €

Adhésions sur le thème de l'économie

CAP rural

C'est un centre de formation situé dans la Drôme qui apporte son savoir-faire dans le développement local et permet aux agents de faire des formations.

Montant annuel : 500 €

Adhésions sur l'éducation au territoire

EDUC'ALPES

Développer et promouvoir l'éducation à la montagne dans les Alpes françaises dans une perspective de développement durable.

Montant annuel : 100 €

Système d'information territorial (SIT)

CRAIG

Cette adhésion permet :

- de bénéficier d'un appui permanent et un accès privilégié aux données « Socles (fichiers fonciers, cadastre, référentiel très grande échelle ...),
- de bénéficier d'un support technique, de sessions de formations et d'information autour de l'Information géographique et ses traitements,
- une mutualisation lors de l'acquisition et la diffusion de données géographiques de référence (données LIDAR, ortho photoplans grande échelle ...).

Le coût d'adhésion est de 1 250 €. La région Auvergne-Rhône-Alpes pourrait subventionner tout ou partie de cette somme.

Il convient de mettre en place un avenant permettant de proroger la durée du protocole initial du 15 mai 2022 au 15 mai 2025

Montant annuel maximal: 1 250 €

<u>Autres adhésions</u>

Adhésion Leader France (en lien avec le programme Leader)

Montant annuel: 600 €

Réseau Radio sécurité Dauphiné (Sécurité pour les agents de terrain)

Adhésion de la Réserve Naturelle et du Parc

Montant annuel : 120 €

Adhésion FFC (label VTT espace cyclo)

Montant annuel : 1 100 €

Vu l'inscription des crédits aux budgets de la Réserve Naturelle et du Parc,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les adhésions ci-dessus présentées et de suivre les éventuelles actualisations,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.
- Le retrait de ces organismes fera l'objet d'une décision expresse du bureau syndical.

Votants (en voix): 32 Exprimés (en voix): 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1 .8 - Charte du télétravail

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

La transformation numérique des outils de communication et d'information, renforcée par la récente crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, a bouleversé les modes de vie et produit des effets importants sur les conditions et les modalités de travail.

Pour les collectivités locales l'enjeu n'est pas seulement de s'adapter à cette évolution ; il s'agit également de moderniser leurs modes de fonctionnement pour proposer aux agents de nouvelles conditions d'exercice de leurs fonctions à travers notamment la mise en place du télétravail.

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

PROPOSITION

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Parc de Chartreuse autorise la mise en œuvre du télétravail, conformément au décret d'application n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Le choix du télétravail implique un engagement réciproque et volontaire du Parc et de l'agent. Cet engagement sera formalisé par la signature d'un contrat d'engagement au télétravail, entre le Parc et l'agent concerné par le télétravail. En validant ce contrat, l'agent s'engage à télétravailler après avoir pris connaissance et avoir approuvé la charte de télétravail du Parc de Chartreuse.

Cette charte vise à définir les modalités de mise en œuvre du télétravail pour les agents du Parc de Chartreuse, et notamment les conditions d'accès au télétravail et les engagements du télétravailleur vis-à-vis du Parc, afin notamment de respecter les conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à son activité mais également afin de prévenir les risques pouvant être induits par cette forme de travail.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET précise que cette charte est le vestige de la Covid, il s'agit de proposer 2 jours de télétravail maximum par semaine, dans le but de poser des mesures règlementaires, l'employeur est engagé sur certaines responsabilités et pose les questions d'assurance... L'objectif est aussi de réduire les gaz à effet de serre, en limitant et en optimisant les déplacements. Les salariés auront aussi la possibilité de télétravailler dans des espaces de coworking s'ils n'ont pas les bonnes conditions de travail à leur domicile.

Bernard MICHALLET demande s'il y a un accès VPN vers les serveurs.

Artur FATELA explique que le télétravail est déjà en place dans la structure, les différents outils comme des ordinateurs portables, le VPN, un cloud ou la visioconférence sont à disposition.

La limitation des déplacements se fera suivant l'emploi du temps.

La charte sera basée sur le volontariat, elle précisera les conditions de travail qui devront être respectueuses pour protéger les salariés. Le choix du lieu d'exercice devra être validé par l'employeur. Pour Dominique ESCARON, les jeunes en CDD qui n'ont pas de salaire important veulent d'autres modes de travail, c'est ce qui fait l'attractivité de notre offre.

Stéphanie BREYTON demande si les horaires de travail seront cadrés et Mathilde LOISEAU si les jours seront fixes

Artur FATELA indique que les salariés indiquent quels jours ils télétravaillent, les horaires seront assez cadrés pour respecter la vie privée. Cela fonctionne déjà aujourd'hui, il ne faut pas imposer de jour fixe, sauf le lundi qui restera un jour non télétravaillé pour conserver une vie d'équipe, ne pas perdre de lien social, maintenir les réunions intermissions...

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider la charte du télétravail,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 - TRANSITION ENERGETIQUE

Points présentés par Sylvain LAVAL, Vice-président en charge des mobilités et de la transition énergétique

2.1 – Programme de financement sur l'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics « ACTEE2 – AMI SEQUOIA – PRO-INNO 52 »

Le Parc de Chartreuse est lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt visant à massifier la rénovation des bâtiments publics, en groupement avec l'Ageden, TE38, ainsi que le Parc du Vercors.

Le projet permet de financer un accompagnement en ingénierie (économes de flux, acquisition de matériel de mesure, audits énergétique, conseil d'orientation énergétique (COE), mission de maîtrise d'œuvre (MOe).

Le projet étant piloté par TE38, seules les communes iséroises pourront faire remonter leurs dépenses. Il est proposé de financer par ailleurs les dépenses issues des communes savoyardes (LEADER ou Contrat Parc), pour assurer l'équité sur tout le territoire.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il est proposé de s'engager dans le programme ACTEE2 - AMI SEQUOIA – PRO-INNO 52, permettant de fournir des financements aux communes du territoire afin de les accompagner au mieux dans leur transition énergétique.

Artur FATELA explique que SDES, syndicat pour la partie Savoie, n'est pas lauréat de l'appel à manifestation, c'est pourquoi il est proposé de financer les communes savoyardes intéressées par LEADER ou le contrat Parc (Région).

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet ;

- D'autoriser le Président à signer la convention ;

- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.2 – Convention de partenariat – Projet de minibus partagé sur la commune de Saint Pierre de Chartreuse

Depuis plusieurs mois, le Parc travaille avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de St Pierre de Chartreuse afin de proposer une expérimentation pilote sur l'autopartage. Cette expérimentation s'inscrit dans les objectifs du Parc concernant la massification de l'utilisation collective de la voiture individuelle.

Le projet, porté par le CCAS, sur une durée expérimentale d'une année vise à mettre en autopartage un « minibus social ». Le minibus serait ainsi utilisé par le CCAS pour le transport de publics spécifiques sur des créneaux identifiés et serait, le temps restant, disponible à la location pour les autres usagers grâce à la solution d'autopartage Citiz.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il est proposé que le Parc naturel régional de Chartreuse apporte un soutien financier à hauteur de 7 000 € pour le projet et accompagne la commune pour la phase de mise en œuvre (communication et promotion, gestion des modalités de fonctionnement, évaluation et perspectives de réplicabilité du projet…). Cet accompagnement serait formalisé dans une convention tripartite signée entre la SCIC Citiz, opérateur de la solution de mise en autopartage, le CCAS de la commune et le Parc naturel régional de Chartreuse.

Le financement de ce projet est assuré par le programme PEnD-Aura+

Bernard MICHALLET demande par qui sera conduit le minibus

Stéphane GUSMEROLI indique que le minibus électrique de 8 places + chauffeur est la propriété du CCAS de la commune, il est utilisé 3.5 jours par semaine par la mairie, le reste du temps il est disponible pour les habitants, les associations... seul le permis voiture valide est nécessaire.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET signifie que dans les sociétés de transport, il est imposé au chauffeur d'avoir le permis de conduire mais aussi de passer une visite médicale, il faudrait se renseigner.

Stéphanie BREYTON demande comment se passe la réservation.

Sylvain LAVAL indique que tout se passe par la plateforme de Citiz, qui assure la promotion et tous les services liés.

Dominique ESCARON explique que Citiz nettoie, vérifie, effectue les contrôles techniques, s'occupe de l'organisation et de la gestion du service

Mathilde LOISEAU demande si ce système a été expérimenté dans d'autres communes

La commune du Sappey en Chartreuse dispose d'un véhicule de ce type indique Dominique ESCARON

Sylvain LAVAL indique que St Pierre de Chartreuse est une commune expérimentale. Il faut voir si d'autres communes sont intéressées, aujourd'hui le Parc est éligible aux subventions pour ce type de projet, mais n'aura pas forcément d'autres les subventions.

Véronique MOREL demande comment faire vivre ce bus

Stéphane GUSMEROLI précise que la commune est dans une totale logique d'expérimentation, Citiz est bien implanté dans le secteur urbain et veut se développer dans les territoires ruraux.

Sylvain LAVAL rajoute que le Parc réfléchit à acquérir un véhicule électrique et de le mettre à disposition.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet ;
- D'autoriser le Président à signer la convention ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet et de son évaluation

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 32

Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.3 - Validation du schéma directeur vélo

Lauréat de l'Appel à Projet AVELO lancé par l'ADEME fin 2019, le Parc naturel régional de Chartreuse a lancé, début 2021, la réalisation d'un schéma directeur vélo, piloté par le bureau d'études Evo Pods.

Le Parc s'est engagé dans ce projet afin de favoriser l'usage du vélo/VAE en secteur montagnard, pour les déplacements utilitaires de différents publics (habitants et touristes), par des aménagements et actions adaptées, afin de permettre à moyen terme de diminuer le nombre de voitures individuelles en circulation et de favoriser les modes actifs sur le territoire.

L'étude s'articule autour de grandes étapes :

- Une phase d'analyse et de diagnostic (aménagements existants, pratiques du territoire, pôles générateurs de flux, projets en cours...)
- Une phase d'identification et de hiérarchisation des priorités
- Une phase d'élaboration à proprement parler du schéma directeur cyclable : plan d'action, orientations programmatiques générales, cartographie des aménagements, chiffrage estimatif

Ce schéma directeur a été réalisé en collaboration étroite avec les intercommunalités du Parc. Une attention spécifique a été portée à la CC Cœur de Chartreuse, entièrement située sur le Parc, et ne disposant pas de document de planification vélo. Les six autres intercommunalités (Métropole de Grenoble, Grand Chambéry Agglomération, CA du Pays Voironnais, CC Cœur de Savoie, CC du Lac d'Aiguebelette, CC Le Grésivaudan) disposent déjà de documents de planification de la stratégie vélo. Tout l'enjeu a été de faire le lien avec ces documents et d'assurer leur complémentarité. Ces territoires, ainsi que les deux Départements, Isère et Savoie, ont su se mobiliser sur tous les temps de gouvernance auxquels nous les avons mobilisés : trois comités techniques et trois comités de pilotage se sont réunis pour valider le travail au fil de son avancée.

D'autre part, lors de ce travail, les communes ont été mises à contribution :

- Envoi d'un questionnaire à toutes les communes du Parc pendant la phase d'état des lieux (de mars à mai 2021)
- Réunion d'information spécifique pour les communes situées en Cœur de Chartreuse le 28 octobre 2021.
- Réunions spécifiques sur les communes à enjeu situées sur l'axe structurant avec des choix à faire : St Laurent du Pont et Entre-deux-Guiers.

PRINCIPALES CONCLUSIONS DU SCHEMA

Un schéma d'intention général, identifiant l'infrastructure structurante

Des pôles urbains constituant le bassin de vie principal du cœur de massif

Une infrastructure structurante existante, la V63 dans la vallée de l'Isère

...à compléter pour créer le « squelette » d'un SD vélo répondant à la structure de flux identifiée en cœur de massif dans les zones propices à l'utilisation du vélo/VAE...

... ainsi que des aménagements permettant d'organiser et d'apaiser les circulations douces à l'échelle des pôles urbains principaux et secondaires

Des liaisons à destination des pôles secondaires rendues difficiles à planifier pour la cible vélo utilitaire du fait de la topographie.

Des opportunités pour le VAE ou l'intermodalité ?

Mise en place des outils et services annexes, en cohérence avec les infrastructures planifiées.

• Des orientations programmatiques faisant l'objet, à chaque fois, d'une fiche action avec une méthodologie de mise en place



- Un plan de stationnements cyclables à créer
- 67 lieux de stationnement à proximité des équipements publics, des services et commerces, des P+R en lien avec les infrastructures cyclables existantes et à venir
- 600 stationnements vélos supplémentaires en arceaux, abris couverts et consignes sécurisées
- 300 k€ d'investissement estimés
- Une cartographie et des fiches tronçons sur les aménagements structurants à réaliser

Cet outil nous fait poser des questions d'aménagement dans nos territoires avec de nombreuses routes départementales reliées avec les voies vertes.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver les conclusions du schéma directeur vélo,
- D'autoriser le Président à approuver le schéma directeur dans sa version finale.
- D'accompagner les communes et les intercommunalités à mettre en place les orientations et les aménagements, dans la réflexion, la concertation, la mise en place d'expérimentations, l'accompagnement au changement de comportement, et la recherche de financements pour les aménagements structurants,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Votants (en voix): 32 Exprimés (en voix): 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.4 – Désignation du représentant du Parc aux instances de décision des sociétés de production d'énergies renouvelables desquelles le Parc est actionnaire

Le Parc est actionnaire de 6 structures citoyennes de production d'énergie renouvelable du territoire, à hauteur d'une prise de part de 1000 euros :

Depuis mars 2018:

- Buxia Energies, sur le territoire Pays Voironnais
- Energ'Y Citoyennes, sur le territoire Grenoble-Alpes Métropole
- Grési 21, sur le Grésivaudan
- le Solaret, sur Coeur de Savoie

Depuis juin 2019:

- Forestener, société qui développe des solutions de réseaux de chaleur bois énergie et qui a mis en place un réseau de chaleur sur Quaix en Chartreuse

Depuis novembre 2020 :

- EnergiCimes, sur Grand Chambéry,

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il est proposé de désigner Monsieur Sylvain Laval, Vice-président aux mobilités et à la Transition énergétique, comme élu référent auprès de chacune de ces structures, et comme représentant du Parc aux assemblées générales des différentes structures.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver la désignation présentée ;
- D'autoriser le Président et le Vice-Président aux mobilités et à la Transition énergétique à signer tous documents relatifs à cette opération.

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 - BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

3.1 – Demande d'agrément au dispositif de service civique

Point présenté par Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente déléguée à la biodiversité et aux espaces sensibles

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines ciblés par le dispositif : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

L'agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport sont couverts par des prestations en nature, ou par le versement d'une indemnité complémentaire égale à 7.43 % de l'indice brut 244. (soit 107.67 euros par mois valeur au 1^{er} décembre 2017).

Il s'agit ici de demander le renouvellement de l'agrément obtenu en 2019 et de l'élargir à plusieurs missions du Parc.

DESCRIPTION

1/ Biodiversité cultivée – Accompagnement de la mise en œuvre des phases de valorisation et d'expérimentation de l'opération « Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréalier et ornemental de Chartreuse »

Pour ce projet, le Parc naturel régional de Chartreuse prévoit de recruter durant 6 mois (missions consécutives, potentiellement avec une période de tuilage) à raison de 28 heures hebdomadaires maximum dans les domaines d'intervention suivants :

- domaine principal : environnement
- domaines secondaires : santé (alimentation), solidarité (liens sociaux) et mémoire et citoyenneté.

<u>Contexte et objectifs</u> : Le Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé depuis 2016 dans un projet autour de la biodiversité domestique à l'échelle de son territoire. Il s'agit d'une démarche expérimentale et innovante qui vise à :

- Retrouver, redévelopper et valoriser des variétés anciennes et/ou adaptées localement ;
- Favoriser des ressources alimentaires locales et adaptées au contexte montagnard ;
- Mettre en réseau les acteurs concernés : habitants, agriculteurs, maraichers, viticulteurs, pépiniéristes, gestionnaires de patrimoine naturel et culturel, associations, professionnels de la restauration, structures d'enseignement agricole...

Dans le cadre de ce projet, la personne pourra accomplir une mission d'intérêt général,

- en participant à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire et à la sensibilisation des acteurs locaux,
- en favorisant le développement durable par l'utilisation et le renouvellement de ressources locales.
- en contribuant à la création et au renforcement de liens sociaux autour des jardins, de l'alimentation et du patrimoine local.

Les activités qu'il est envisagé de confier au volontaire sont les suivantes :

- Participer à la multiplication et à la conservation des variétés (prélèvement et collecte des variétés sur le terrain, adoption des graines, production de semences...) avec les partenaires et maraichers associés;
- Contribuer à l'organisation et à l'animation des différentes réunions publiques et événements en mettant l'accent sur la mobilisation de tous les publics ;
- Participer à la mise en œuvre des projets de valorisation des variétés locales, par ex. avec des restaurateurs et des maraichers locaux, création d'un verger communal ;
- Participer à la capitalisation et la valorisation des données collectées ;
- Participer à la mise en réseau et à l'animation des acteurs locaux intéressés au projet.

Le volontaire bénéficiera d'un encadrement et d'un accompagnement par les missions Agriculture, Biodiversité et Communication du Parc.

2/ Biodiversité – sensibilisation aux enjeux du site Natura 2000 du Charmant Som et des gorges du Guiers mort

Le Parc naturel régional de Chartreuse prévoit de recruter un jeune durant 6 mois (missions consécutives, potentiellement avec une période de tuilage) à raison de 35 heures hebdomadaires dans les domaines d'intervention suivants :

- domaine principal : environnement
- domaines secondaires : éducation pour tous, culture et loisirs et solidarité (liens sociaux).

<u>Contexte et objectifs</u>: Le Parc naturel régional de Chartreuse est animateur du site Natura 2000 du Charmant Som situé en majeur partie en forêt domaniale de la Grande Chartreuse et est coporteur du Label Forêt d'Exception. Le site du Charmant Som est un site facile d'accès qui connaît une très grande fréquentation. Il est nécessaire d'améliorer l'accueil et la sensibilisation sur le site afin de garantir sa préservation.

Le projet cible en particulier le grand public. Il consiste à reconnecter les visiteurs avec la nature en les sensibilisant aux enjeux faunistiques et floristiques présents afin qu'ils découvrent le site tout en le respectant.

Dans le cadre de ce projet, la personne pourra accomplir une mission d'intérêt général :

- en contribuant à la création et au renforcement de liens sociaux autour des milieux naturels et de la biodiversité.
- En contribuant à l'accueil, l'information et l'orientation du public fréquentant un espace naturel.

- Sensibilisant les publics aux enjeux des milieux naturels
- En participant à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire,

Les activités qu'il est envisagé de confier au volontaire sont les suivantes :

- accueillir et renseigner les usagers du site, les sensibiliser à la fragilité du site, les informer et sensibiliser sur les richesses patrimoniales
- Soutenir, coordonner voire animer des journées/sorties grand public (ex : alpages à partager, chantier participatif pour la restauration de sentiers...)
- Créer des outils pédagogiques (ex : fiches espèces, quizz, jeux ...) utiles pour l'accueil sur site ou les animations
- Participer à l'amélioration des connaissances naturalistes du site.

Le volontaire bénéficiera d'un encadrement et d'un accompagnement par les missions Biodiversité, Forêt et tourisme.

3/ Agriculture et alimentation - Accompagnement aux changements de comportement alimentaire Le Parc naturel régional de Chartreuse prévoit de recruter un jeune sur 6 mois (missions consécutives, potentiellement avec une période de tuilage) à raison de 28 heures hebdomadaires dans les domaines d'intervention suivants :

- domaine principal : solidarité
- domaines secondaires : éducation pour tous, culture et loisir, santé

<u>Contexte et objectifs</u>: La mission s'insère dans le projet « Accompagnement aux changements de comportement alimentaire » du Parc naturel régional de Chartreuse. En adéquation avec le projet alimentaire inter-territorial du bassin grenoblois, le Parc cherche à favoriser l'accès à une alimentation durable, responsable et de qualité aux habitants de son territoire. Il s'agit d'une démarche de sensibilisation visant à :

- Favoriser une alimentation de qualité accessible à tous ;
- Donner les clés pour consommer local ;
- Sensibiliser aux impacts de l'alimentation sur sa santé, l'environnement et l'économie territoriale.

Le projet cible le grand public, les collectifs et associations citoyennes, les socio-professionnels. Il créé du lien entre les professionnels de l'alimentation (producteurs, transformateurs et distributeurs) et le grand public (habitants, collectifs, associations).

Dans le cadre de ce projet, la personne pourra accomplir une mission d'intérêt général :

- en participant à la mise en place du Mois de la Transition Alimentaire,
- en sensibilisant les habitants à l'alimentation locales et de qualité,
- en contribuant à la création et au renforcement de liens sociaux autour de l'alimentation.

Les activités qu'il est envisagé de confier au volontaire sont les suivantes :

- Participer à l'animation d'ateliers lors du Mois de la Transition Alimentaire ;
- Appuyer les associations et collectifs impliqués sur les questions alimentaires ;
- Participer à l'animation et à la mise en réseau des acteurs locaux intéressés au projet.

Le volontaire bénéficiera d'un encadrement et d'un accompagnement par la mission Agriculture du Parc.

4/ Biodiversité - Sensibilisation à la qualité de l'eau et des milieux en Chartreuse

Le Parc naturel régional de Chartreuse prévoit de recruter un jeune sur 6 mois (missions consécutives, potentiellement avec une période de tuilage) à raison de 35 heures hebdomadaires dans les domaines d'intervention suivants :

- domaine principal : environnement
- domaines secondaires : éducation pour tous, santé, solidarité

<u>Contexte et objectifs</u>: La mission s'insère dans le programme d'actions développé dans le cadre de la labellisation Rivières Sauvages du Guiers mort. Ce label a pour objectif de protéger des rivières patrimoniales qui ont subi peu, voire aucune altération, qui hébergent des populations animales et végétales abondantes et variées. Ces rivières ont besoin que l'on renforce leur protection et qu'on initie des programmes de conservation pour éviter leur dégradation.

Dans le cadre de ce projet, la personne pourra accomplir une mission d'intérêt général :

- en participant aux suivis scientifiques et naturalistes alimentant les indicateurs de qualité de la rivière et des milieux :
- en sensibilisant les différents publics sur la ressource en eau, ses aspects quantitatifs et qualitatifs:
- en mobilisant les habitants autour d'actions liées à l'eau pour les reconnecter à la rivière.

Les activités qu'il est envisagé de confier au volontaire sont les suivantes :

- Participer aux inventaires et à la collecte sur le terrain des informations utilisées comme indicateurs de la qualité de l'eau et des milieux ;
- Participer à la capitalisation et la valorisation des données collectées ;
- Participer à la mise en réseau et à l'animation des acteurs locaux intéressés au projet ;
- Être force de proposition pour le partage, la diffusion et l'essaimage des résultats du suivi auprès des différents publics et acteurs locaux concernés : préparation d'animations et expositions, réalisations de montages vidéo de présentation du suivi, sorties découvertes sur le terrain, panneaux pédagogiques, etc.

Le volontaire bénéficiera d'un encadrement et d'un accompagnement par la mission Biodiversité du Parc et d'un appui scientifique des partenaires impliqués dans cette démarche.

Un tuteur sera désigné au sein du Parc naturel régional de Chartreuse pour chacune des missions. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le recrutement du volontaire se fait par l'intermédiaire de l'Agence du Service Civique qui diffuse les propositions de missions.

Véronique MOREL demande quels seront les types de profils

Dominique CLOUZEAU précise que ce sont des postes d'animation

Artur FATELA précise qu'il est nécessaire d'avoir un agrément, il y a de nombreux candidats pour ces missions d'intérêt général, c'est pour eux un premier pied à l'étrier même si le contrat est de courte

Stéphane GUSMEROLI demande si le recrutement de 6 mois est la durée règlementaire et quelle est la rémunération

Dominique ESCARON confirme que c'est la durée habituelle et que la rémunération est plus basse que pour un stagiaire.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'autoriser la mise en place du dispositif de service civique au sein du Parc naturel régional de Chartreuse à compter de janvier 2022,
- D'autoriser le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports,
- D'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions auprès d'éventuelles personnes morales.
- D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, juridiques et comptables s'y rapportant.

Votants (en voix): 32 Exprimés (en voix): 32

Pour : 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4 - CULTURE / MANIFESTATIONS

Points présentés par Stéphanie BREYTON, Vice-présidente en charge de l'éducation au territoire et aux évènements sportifs

4.1 - Aides aux manifestations et aux sportifs 2022

Aides à manifestations 2022

Une charte évènementielle du Parc, à l'instar de la charte culturelle, a été proposée et sera appliquée pour les évènements 2022. Elle établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère évènementiel.

Un appel à candidature a été lancé sur le territoire auprès des porteurs d'évènement et sur le site web du Parc de Chartreuse en juillet 2021, pour sélectionner les manifestations 2022. La clôture de réception des candidatures était fixée au 30/09/2021.

Rappel des critères :

- La nature et la thématique de l'action culturelle ou évènementielle
- Le rayonnement de l'action (localisation, cible et origine des publics ; portée géographique)
- La valorisation du territoire. Contribution de l'action aux piliers de l'identité culturelle.
- Les démarches de médiations envers les publics : le lien social/intergénérationnel ; les actions pédagogiques
- Les retombées économiques et touristiques
- Le développement durable

L'ensemble des dossiers est recevable au regard des critères. Culturel/ patrimoine/ savoir-faire – Sportif/ Nature

Période	Manifestation	Organisateur	Aide proposée
Février 2022 (à préciser) / St-Pierre de Chartreuse	Biennale Neige et glace Démonstrations et création de sculptures sur neige et glace dans l'espace public, ateliers publics, création d'une fresque participative sur le Plan de Ville	Artistes de Chartreuse	400 €
Saison hiver 2022 (Col de Porte)	2 manifestations sport nordique SNC (Challenge national nordique U17 à Seniors et Course régionale Dauphiné-Savoie)	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	2 000 €
Mars-Décembre 2022 (Plateau des Petites-Roches)	En plein milieux de la conversation, Cycle de conférences art et sciences sur le thème de l'anthropocène (4 rdv dans l'année)	Association Les Milieux	1 000 €
Mars / Novembre 2021 Cœur de Chartreuse et St- Aupre	Ateliers écritures/compo musicales participatives (Des groupes d'habitants seront invités à écrire des chansons et les interpréter lors de séances d'enregistrement + représentations et édition CD	Association Les Entêtés	1 500 €
Printemps/Automne 2021	Exposition itinérante Paysages et patrimoines de Chartreuse (Maquettes patrimoine et panneaux paysages de Chartreuse : expo en Chartreuse et pour Grenoble capitale Verte)	AVIPAR	900 €
De février à novembre 2022 Lieux et dates multiples en Chartreuse	GPS: grand projet solidaire des « Atelier Citoyens » & « Atelier de la Citoyenneté », avec médiation artistique pour valoriser les préoccupations et les talents de Chartreuse. Partenariat avec autres assos locales (Bonne Fabrique, Amis du Parcs, AADEC°	Association Le Chant des Fleurs	600 €
25-26 juin 2022 / Plateau des Petites Roches	31ème Trail du Grand-Duc / course en montagne de 80 km parcourant et valorisant les plus beaux paysages de Chartreuse	Association Chartreuse Tourisme	1 300 €
25-26 juin 2022 / Corbel	Fête du verre / démonstrations, animations, ateliers, ouvrage, visites, expo en lien avec les découvertes des verreries du 18èmes. de Corbel	Association Mémoire des Entremonts	900 €

Juin 2022	Le Sappey en poésie Accueil d'une poète en résidence, créations et ateliers, lectures avec les bibliothèques du secteur et scolaires, participation au Printemps des poètes	AEP du Sappey	200€
Juin-juillet 2021 / Le Sappey et alentours	Sappey'tille – « fours en fête »/ programme culturel et de dynamisation de la vie locale en début d'été; spectacles sites naturels (forêts) ou patrimoniaux (village) et construction d'un four mobile pour l'animation du village	Association La Bonne Fabrique	1 100 €
Eté 2022 / 5 dates à St-Pierre de Chartreuse	Les Rendez-vous du Pt'it Son / scène ouverte musicale en plein air 5 vendredis de l'été en renfort de l'animation estivale	Comité d'animation de St-Pierre de Chartreuse	1 000 €
29-30 Juillet 2022 St-Pierre d'Entremont (château de Montbel)	Mandrin Belle humeur Poursuite de création et diffusion d'un spectacle fédérateur de territoire autour de la figure de Mandrin - représentations en site historique	Association Mandrin Belle humeur	1 100 €
10 à 12 dates en Juillet-Août 2022 St-Christophe la Grotte/ Voie Sarde	Spectacle déambulatoire de la Voie Sarde « les voies de la Liberté » Nouvelle création participative avec les habitants et en résonnance avec le site historique de la voie sarde + représentations	Association Les Passeurs d'Histoire	1 600 €
21 Août 2022 / Entre Deux Guiers	Comice agricole 22ème comice et concours d'élevage Cœur de Chartreuse Isère- Avant Pays Savoyard : promotion des productions agricoles, métiers, animations tout public et professionnels	Association Chartreuse élevage	600€
21 Août 2022/ Entremont le Vieux	46ème Fête des Paysans et Artisans (valorisation grand public des savoir-faire et productions locales) : thème 2021 - le Bois de Chartreuse et ses métiers	AADEC	900 €
04 septembre 2022 / Saint-Pierre de Chartreuse	Vulnefly (compétition de marche et vol en boucle toutes les 2h [2km et 850 m de dénivelé], animations, concerts, projection films de montagne)	AADEC	900 €
19-20 septembre 2022 / Barraux	Fête des simples : marché, expositions, rencontres, conférences, projections, ateliers autour des plantes aromatiques et médicinales	Syndicat des producteurs de plantes de Savoie	600 €
16 octobre 2022 / sentiers des communes de La Buisse, Coublevie, Voreppe, La Sure en Chartreuse jusqu'au sommet du Grand Ratz	Le Trail du Buis Formule « multi épreuves » est reprise avec deux parcours : • Un trail 21km (21 km et 1000 m de dénivelée positif et négatif) • Une course nature 10 km (10 km et 400m de dénivelée positif et négatif) • marche nordique 8 km et une formule « DUO » sur le 21 km.	Association Le Tail du Buis	400 €
Fin novembre 2022 Les Marches / Porte de Savoie	Livre en Marches : festival du livre et conférences/rencontres avec auteurs	Association Inform'action	1 000 €

Céline DOLGOPYATOFF BURLET trouve dommage que le trail du Grand Duc qui est une grande manifestation, ne soit pas assez soutenue, ainsi que le comice agricole qui demande 1 000 €. Elle souhaite proposer 1 500 € pour Chartreuse Tourisme et 600 € pour le comice agricole.

Stéphanie BREYTON rappelle que ce budget doit inclure 5 000 € d'aide aux sportifs

Mathilde LOISEAU comprend pour le comice agricole mais désapprouve pour le Grand Duc car elle pense que la manifestation a de nombreux sponsors, l'association n'est pas en danger, elle n'a pas de difficultés financières aujourd'hui.

Bertrand PICHON-MARTIN ne participera pas au vote mais tient à dire que l'association a un employé dédié à la manifestation. Il existe un déficit de 5 000 € sur cet éco-évènement qui est en perpétuel recherche de financement, l'association n'a aucune garantie financière.

Cette année il n'y a pas d'emploi direct car la personne en poste s'est mise en disponibilité, l'association a fait appel à un prestataire. Malheureusement 2 années se sont passées sans Grand Duc, La manifestation compte environ 180 bénévoles

Véronique MOREL et Stéphane GUSMEROLI confirme que 400 € sur 1 000 € demandé par le comice agricole c'est un peu juste alors que c'est une opération très populaire.

Dominique ESCARON propose de baisser la subvention de Sappey en Poésie à 200 €, d'augmenter le comice à 600 € et de maintenir 1 300 € au Grand Duc

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les aides à manifestations 2022 ci-dessus, au regard des critères définis,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et tout document lié à ces demandes.

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 2 (Bertrand PICHON MARTIN avec son pouvoir)

Aides aux sportifs 2022

Le Parc de Chartreuse soutient de jeunes sportifs de haut-niveau selon les critères suivants :

- Considérer les disciplines sportives pratiquées en Chartreuse et correspondant à nos marqueurs identitaires
- 2. Obligation faite aux sportifs d'être licencié dans une association/club dont le siège est en Chartreuse (au sens communes adhérentes au PNRC) et de représenter son association effectivement dans les compétions régionales et nationales
- 3. Figurer sur la liste Jeunesse et Sport haut niveau.
- 4. Avoir obtenu des titres ou des podiums en championnat de France et/ou
- 5. Être sélectionné en équipe de France, en coupe d'Europe, en Championnats du monde ou aux JO.

L'athlète soutenu s'engage à porter les couleurs et à citer le soutien du Parc naturel régional de Chartreuse dans toute opération médiatique ou évènementielle.

En 2022, il est proposé de soutenir plus fortement 2 sportifs « seniors » ayant des résultats et des perspectives internationales et représentant des disciplines différentes couvrant ainsi les 4 saisons pour la pratique sportives en Chartreuse.

3 autres sportifs seront soutenus en catégorie « espoir », pour leurs résultats, objectifs et marge de progression.

Une convention sera établie entre l'athlète, le club et le Parc naturel régional de Chartreuse, pour le versement du soutien au club et préciser les engagements de chacune des parties. Il y sera précisé l'obligation faite au club de reverser l'aide allouée au sportif nommément désigné.

Les sportifs soutenus participeront notamment à des temps évènementiel, pédagogique et de communication en concertation avec le Parc.

<u>Processus</u>: Pour la saison 2021/2022, 7 demandes de soutien ont été formulées, par des sportifs rattachés au territoire du Parc de Chartreuse

4 skieurs de fond/nordique affiliés au SNC :

- Jules Lapierre, 25 ans (St-pierre de Chartreuse / Sarcenas) déjà soutenu de 2017 à 2020 qui affiche des résultats significatifs, dont une participation aux JO de PyongYang en 2018, et un titre de champion du monde sur 15 km skating en Finlande en janvier 2019. Saison 2019/2020 mise à mal en

raison de blessures et d'une récupération longue, il obtient quand même une médaille de bronze en relai aux championnats du monde 2021. Ses objectifs 2022 sont d'atteindre le top 10 en circuit coupe du monde et les JO de Pékin

- Lou Thiévent, 17 ans (Le Sappey): 2ème au Classement général saison 2020-21 en U19. 5 titres de champion France U17 en saison 2019-2020- Ses objectifs 2022 sont : la participation au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne à Vuokatti 2022 (Finlande), de gagner des courses en coupe de France et être Leader de la coupe de France ; se qualifier en sélections nationales pour des stages et progresser techniquement et physiquement et en gestion de courses.
- **-Victor Lovera, 21 ans** (Le Sappey) déjà soutenu en 2019 et 2020, a obtenu 2 titres de vice-champion de France en 2018 et a été sélectionné en championnat d'Europe. En 2019, il obtient le titre de Vice-Champion de France et fait son entrée dans le circuit de la Coupe d'Europe en participant à 12 compétitions en Equipe de France. Est 3ème sur le podium en coupe d'Europe junior en 2020 et entre en équipe de France Senior pour la saison 2020/2021. Blessé en 2021, son objectif 2022 est de participer aux championnats du monde U23 et faire des podiums européens.
- James Clugnet, 25 ans (Le Sappey/Oslo), Français et Britannique : rattaché au SNC mais aussi au club Roa d'Oslo où il s'entraîne en cette année.

Ses meilleurs résultats sont :

2nd - Général, China Sprint Tour, Pékin, CHN, 2019

6ème - Coupe du Monde Team Sprint, Dresden, GER, 2019

9ème - Coupe du Monde Sprint, Åre, SWE, 2020

26ème - Classement Général de la Coupe du Monde 2021

Ses objectifs 2022 sont des podiums en coupe du monde et championnat du monde et un top 10 aux JO de Pékin auxquels il participera sous les couleurs de la Grande-Bretagne

1 skieur alpin

- **Loan BOISSY, 18 ans**, originaire du Plateau des Petites-Roches, il est rattaché au club CO7 des 7 Laux / Comité régional du Dauphiné.

Champion de France de Slalom U16 en 2018, ses résultats 2019 sont : 5^{ème} (2002) au classement Samse Tour

Points FIS : 48 points en Slalom (4ème 2002 français et 33ème mondial) et 72 points en Géant. Victoire d'une FIS Citadine en Slalom aux Ménuires

1 traileur/coureur affiliés au Club Taillefer

Thomas Cardin, 26 ans reformule une demande après 2020. Meylannais

Il pratique le trail et la course en montagne. Thomas Cardin a obtenu le titre de champion de France de trail en 2019. Vice-champion de France course de montagne 2020. Fait partie de l'équipe de France pour les compétitions internationales. Championnat d'Europe en juillet et du monde en novembre 2021. Membre du Club Taillefer (pas de club plus proche), mais peu de licenciés en club, la licence ne sert que pour les championnats de France. Présenté par le site « Distance + » comme « un des tout meilleurs Français sur les trails allant de 20 à 40 km »

1 cycliste / Membre de l'équipe AG2R Citroën U23 Team / Chambéry

Matéo Allard, Agé de 19 ans, originaire résident de St-pierre d'Entremont, il souhaite montrer son attachement à la Chartreuse par un partenariat avec le Parc. Ses résultats 2021 sont : 13^{ème} du classement général du Tour de Moselle (élite nationale)

11ème d'étape de la 5ème étape de la ronde de l'isard (classe 2.2 U23)

9^{ème} du classement général, 5^{ème} meilleur jeune et 3^{ème} meilleur grimpeur de la ronde de l'isard (classe 2.2 U23)

8^{ème} d'étape du Tour des deux sèvres (élite nationale)

6ème du critérium de Brioude

Les candidatures de Loan Boissy et de James Clugnet, au regard du budget disponible et de certains critères, ne sont pas proposées.

S'il ne fait pas de doute sur la non sélection de la candidature de James Clugnet, qui représentera la Grande Bretagne sur ses prochaines compétitions, plusieurs membres demandent pourquoi le skieur alpin ne peut être soutenu.

Régine MILLET tient à préciser que ce jeune est obligé de se rendre dans un club extérieur au massif parce qu'il correspond plus à son niveau et qu'il n'en existe pas en Chartreuse.

Le Président propose de subventionner Jules LAPIERRE à hauteur de 1 500 € au même titre que Thomas CARDIN et de maintenir la subvention demandée par Loan BOISSY à 500 €

Soutiens sportifs 2022 retenus et proposés

Nom de l'athlète	Club	discipline	Subv votée
Jules Lapierre	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Ski de fond	1 500 €
Lou Thiévent	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Ski de fond	500€
Victor Lovera	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Ski de fond	500€
Thomas Cardin	Club Taillefer trail team	Trail	1 500 €
Matéo Allard	L'équipe AG2R Citroën U23 Team	Cyclisme	500€
Loan Boissy	Club CO7 des 7 Laux / Comité régional du Dauphiné	Ski alpin	500€
TOTAL			5 000,00 €

Dominique CLOUZEAU est certaine que Loan BOISSY sera fier de porter la Chartreuse et ne manquera pas de la représenter.

L'aide totale allouée émane du budget « aides aux manifestations » pour un montant maximal de 5000 €.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les soutiens sportifs 2022 ci-dessus au regard des critères définis,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et tout document lié à ces demandes.

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5 - TOURISME

5.1 - Avenant n° 1 à la convention avec Chartreuse Tourisme

Point présenté par Christophe ENGRAND Vice-président délégué à l'offre touristique et à la destination Chartreuse

Par délibération en date du 26 avril 2021 le Parc a défini son soutien à l'activité de Chartreuse Tourisme.

Le Bureau a acté la participation du Syndicat Mixte à hauteur de 21 000 € sur les actions suivantes :

- Relations Presse pour un budget prévisionnel de 12 000 €
- _ Outil de commercialisation open-system pour un budget prévisionnel de 4 800 €
- Edition de la nouvelle carte touristique de la destination pour un budget de 4 200 €

En complément des moyens alloués par le Parc à Chartreuse Tourisme, il est proposé d'affecter une <u>subvention au budget global</u> de Chartreuse Tourisme à hauteur de 29 000 € maximum. Ce soutien complémentaire portera le soutien total du Parc à Chartreuse Tourisme à hauteur de 50 000 € comme cela avait été inscrit au budget du Parc. Les modalités de versement de cette subvention sont déterminées par l'avenant N°1 à la convention avec Chartreuse Tourisme 2021.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver l'avenant N°1 à la convention annuelle d'objectifs avec Chartreuse Tourisme,

- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention.

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour : 29 Contre : 0

Abstention: 1 (Mathilde LOISEAU)

Ne prend (prennent) pas part au vote : 2 (Bertrand PICHON MARTIN avec son pouvoir)

6 - POLITIQUES CONTRACTUELLES

6.1 - Demande de financement pour des postes d'animation

Point présenté par Artur FATELA, Directeur

Animation et gestion Leader

Le Parc naturel régional de Chartreuse est porteur d'un programme financier européen « Leader » qui permet de soutenir des actions de développement rural.

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé à mettre en place une équipe d'animation et de gestion LEADER, tout le long de la durée du programme. Il s'agit du financement des postes d'animation (1 ETP) et de gestion (0,5 ETP) du programme Leader sur l'année 2022 (du 1er janvier au 31 décembre).

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Principales missions liées à l'animation :

- Animation générale du programme et de son suivi évaluation,
- Accompagnement des porteurs de projets,
- Organisation des réunions du comité de programmation et des Rencontres Territoriales Leader (RTL),
- Relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs et l'autorité de gestion,
- Animation et suivi des projets de coopération,
- Participation aux réunions de réseaux.

Principales missions liées à la gestion :

- Édition des accusés de réception et instruction des dossiers,
- Rédaction des engagements juridiques et lien avec l'Autorité de gestion,
- Réception de la demande de paiement et vérification de la complétude de celle-ci,
- Transmission de la demande de paiement à l'ASP.
- Suivi administratif et financier des dossiers.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Salaires et charges (1.5 ETP)	58 060.21 €	Europe Leader (80%)	54 335.39 €
Coûts indirects Cotisation au réseau régional	8 709.03 € 1 110 €	Parc (20%)	13 583.85 €
Total	67 919.24 €	Total	67 919.24 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Votants (en voix): 32

Exprimés (en voix): 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Animation « Alimentation, Pastoralisme et Ressources locales »

Le Parc de Chartreuse, en partenariat avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), accompagne depuis plusieurs années les démarches de valorisation des produits agricoles et souhaite poursuivre cette action en renforçant la structuration des producteurs et leur autonomie, mais aussi en accompagnant l'émergence de nouvelles formes de commercialisation, et en impulsant des projets d'alimentation locale de qualité en restauration hors domicile.

Riche de savoir-faire, le massif compte des producteurs, artisans et artistes à valoriser dans un objectif d'identité Chartreuse. Le Parc accompagne les porteurs de projet, cherche à appuyer la visibilité des acteurs économiques, soutient la structuration des acteurs dans leurs outils de production et de commercialisation, en vue de proposer de nouvelles expériences articulées autour des ressources locales.

Avec 14 alpages et plus de 4000 ha de zones pastorales intermédiaires, le pastoralisme est une activité identitaire du massif. Le Parc s'attache à favoriser le maintien de cette activité traditionnelle, et à accompagner ses acteurs dans leurs transitions face aux enjeux émergents.

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Il s'agit du financement d'un poste d'animation (1ETP) sur l'année 2022 (du 1er janvier au 31 décembre).

Principales missions:

- Promouvoir l'Alimentation de qualité comme levier de bien-être.
- Renforcer la structuration des producteurs pour une valorisation des produits agricoles.
- Mobiliser les ressources locales pour valoriser le territoire.
- Accompagner l'émergence, la mise en place et le suivi des projets pastoraux sur le massif.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES		
Salaires et charges	40 553.55 €	Europe Leader (80%)	37 039.26 €	
Coûts indirects	6 083.03 €	Autofinancement parc (20%)	9 327.32 €	
Total	46 636.58 €	Total	46 636.58 €	

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Animation de la transition énergétique

Le Parc naturel régional de Chartreuse porte un programme TEPOS de transition énergétique, qui vient d'être renouvelé pour trois ans en mai 2019. Dans ce cadre, une chargée de mission assure

l'animation de la démarche, portant sur les volets maitrise des consommations énergétiques, production d'énergie renouvelable et mobilité.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la transition énergétique sur l'année 2022 (du 1er janvier au 31 décembre).

Principales missions:

- Animation générale du programme TEPOS et de son suivi évaluation,
- Accompagnement des porteurs de projets,
- Relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs,
- Animation et suivi des projets de coopération,
- Participation aux réunions de réseaux.

PLAN DE FINANCEMENT

D 1 1 1 0 1 1 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1					
DEPENSES		RECETTES			
Salaires et charges	43 543.02 €	Europe Leader (80%)	40 059.58 €		
Coûts indirects	6 531.45 €	Autofinancement parc (20%)	10 014.89 €		
Total	50 074.47 €	Total	50 074.47 €		

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Votants (en voix): 32 Exprimés (en voix): 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Animation des sites Natura 2000 isérois

En 2008, conformément aux engagements inscrits dans sa charte liés à la volonté de gérer les entités écologiques remarquables du Plan du Parc, le Parc s'est porté candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

Une convention Parc-Etat a été signée en octobre 2008 pour fixer les engagements réciproques du Parc et de l'Etat pour 3 ans (2009-2011). Au travers de cette convention, l'État s'engage notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura 2000. Cette convention a été reconduite en 2011 pour 3 ans (2012-2014) puis annuellement pour les années 2015 et 2016. La convention de gestion a été reconduite de nouveau sur la période 2017-2019 puis pour la période 2020-2022.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation et des actions pour les sites Natura 2000. En 2022, il est notamment prévu :

- De finaliser l'actualisation du DOCOB de l'Herrétang (validation du document);
- D'intervenir sur les secteurs à enjeux de la tourbière de la Manissole et mettre à jour la notice de gestion
- De suivre le projet d'assainissement du Charmant Som en lien avec les partenaires ;
- De réaliser une prospection du sonneur à ventre à jaune sur le site de l'Herretang
- De travailler à la préservation de l'intérêt paysager du site du Charmant Som et de prévenir les impacts de la fréquentation

 Et toutes missions inhérentes au poste d'animation des sites Natura 2000 décrites dans la convention initiale.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	3
Animation	27 377.20 €	Europe (50%)	20 691.89 €
Actions Oûts indirects	9 900.00 € 4 106.58 €	Etat (50%)	20 691.89 €
Total	41 383.78 €	Total	41 383.78 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le projet pour l'année 2022 ainsi que son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Animation projet séjours et filières Destination Chartreuse

L'observatoire du CRT Auvergne Rhône-Alpes estime que la Chartreuse compte près de 18 000 lits touristiques. On estime à 8 300 le nombre de lits marchands, soit l'équivalent de la seule station de Villard de Lans. Demain avec l'entrée de la communauté de communes du Lac d'Aiguebelette le Parc de Chartreuse comptera 25 500 lits touristiques dont près de 30% en résidence secondaire.

Pour autant, l'hébergement constitue le socle de toute économie touristique. Son déploiement doit être mené en cohérence avec les clientèles et offres locales pour des filières touristiques pleinement abouties. Aujourd'hui la Chartreuse compte près d'1 touriste pour 3 excursionnistes (source Flux vision).

L'enjeu des séjours est majeur en Chartreuse pour évoluer d'une destination excursionniste à une destination de (courts) séjours et renforcer l'économie touristique locale. Le Parc de Chartreuse fait le choix d'expérimenter un poste « séjours et filières Destination Chartreuse » reposant sur l'articulation entre hébergement, offres et clientèles pour une expérience CHARTREUSE à la hauteur des ambitions partagées à l'échelle du massif.

DESCRIPTIF

Il s'agit du financement du poste d'animation « filières et séjours ». Cette création de poste rentre dans le cadre d'un contrat de projet dont la durée est intimement liée à son financement.

L'objectif est d'être dans une démarche intégrée pour mener des actions ciblées qui apportent une vraie plus-value pour la destination et ses clientèles.

Il s'agira à terme de disposer d'hébergements cohérents avec nos filières, qu'elles soient sportives, culturelles ou spécifiques à une clientèle (famille, jeunes, ...).

L'enjeu sera de faire des choix pour mettre en œuvre des actions ciblées et de préciser les rôles de chacun au sein de la destination et au-delà.

Principales missions liées à l'animation séjours et filières Destination Chartreuse :

- Accompagner les hébergeurs pour adapter l'offre d'hébergement à la destination, ses valeurs, ses clientèles et ses filières. Cet axe concernera à la fois :
 - la réhabilitation / rénovation / requalification du parc existant, dont la mobilisation de résidences secondaires,
 - o la diversification de l'offre avec la création de nouveaux hébergements marchands.
- Créer et animer un collectif d'acteurs accompagnants « séjours Chartreuse » : favoriser la complémentarité et dialogue entre acteurs de l'hébergement touristique (Région, CCI,

fédérations, labels, Offices de tourisme, Chartreuse tourisme, EPCI, agences immobilières, conciergerie, ...), assurer le lien avec les partenaires institutionnels, développer de nouveaux partenariats si nécessaire.

- Animer les projets de séjours en étoiles et itinérances *CHARTREUSE* sur le massif, dont le réseau d'hébergeurs, notamment en :
 - o hiérarchisant les itinéraires adaptés aux clientèles (intérêt des itinéraires, durée, lien aux hébergements ...),
 - accompagnant les services attenants à ces itinéraires dans les lieux publics et chez les prestataires privés dont les hébergeurs.
 - Définissant les modalités de pérennisation de ces itinéraires (entretien, promotion et commercialisation ...).
- Veiller à la cohérence du déploiement des labels sur la destination (accueil vélo, pêche, ...) tant chez les hébergeurs que sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
- Réaliser une veille (parc immobilier, filières, clientèles).
- Etudier la faisabilité/opportunité d'une action « prospection d'investisseurs », « outil de veille foncière ou bâtie », marque « valeur parc naturel régional » en Chartreuse
- Mener des actions de sensibilisation et professionnalisation des acteurs et usagers.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges 38 236		Région AURA (SVPN)	21 500 €
Odialies et charges	30 200 €	Département de l'Isère	9 180 €
		Autofinancement	7 647 €
Total	38 236 €	Total	38 236 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le projet, le poste ainsi que son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision

Votants (en voix): 32 Exprimés (en voix): 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7 - AGRICULTURE

7.1 – Mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation au respect du pastoralisme

Point présenté par Stéphane GUSMEROLI, Vice-président délégué à l'agriculture et à la transition alimentaire

Les alpages de Chartreuse subissent une fréquentation touristique croissante. Ainsi le multi-usage de ces espaces est de plus en plus important et les conflits arrivent alors parfois entre les différents utilisateurs de ces zones d'alpages : randonneurs, bergers/éleveurs, ... Ce constat, partagé par plusieurs territoires de montagne français porte à associer leurs efforts pour limiter les risques de conflit. C'est pourquoi un projet de coopération LEADER entre la Communauté d'agglomération de la Montagne Basque, le PNR du Massif des Bauges et le PNR de Chartreuse a vu le jour fin 2019.

L'objectif du projet de coopération est de faciliter la cohabitation des usages en permettant au grand public de mieux comprendre les enjeux de ces espaces pastoraux et la réalité du métier de berger et d'adopter les bonnes pratiques en conséquence. Pour cela, les trois territoires ont élaboré une

stratégie de communication et de sensibilisation au pastoralisme grâce au projet de coopération. Cette stratégie a permis d'aboutir à des messages, des slogans et une identité visuelle.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

- Déclinaison des visuels de la campagne de communication, réalisation de nouveaux visuels adaptés à certaines situations spécifiques (chiens en laisse ou interdit, etc)
- Elaboration et animation du plan de communication pour 2021 (réalisation de clip type motion design, réalisation d'un kit de communication, annonce presse, ...)
- Impression d'affiches et de cartes postales de la campagne de communication
- Achat de publicité sur les réseaux sociaux pour diffusion du clip vidéo et visuels de la campagne

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Outils de communication et réseaux sociaux	1 000 €	LEADER	4 000 €
Accompagnement agence de communication pour montage campagne de communication et réalisation clip vidéo	4 000 €	Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse	1 000 €
Total	5 000 €	Total	5 000 €

Céline DOLGOPYATOFF BURLET, en tant que Vice-présidente à la communication, félicite Marion FRACHISSE, chargée de communication et tous les chargés de mission pour l'important travail de vulgarisation fait vers la digitalisation, les réseaux sociaux...

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader.
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

8 - FORET

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

8.1 – Renouvellement de forêts impactées par le changement climatique dans le cadre du plan de relance

Plusieurs forêts communales (Quaix-en-Chartreuse et Proveyzieux) connaissent actuellement des dépérissements d'ampleurs diverses nécessitant d'engager des travaux pour adapter certains peuplements en les reconstituant.

Le Plan de relance dispose d'une ligne dédiée à «aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer (renouvellement forestier)». L'objectif est d'accompagner financièrement les investissements sylvicoles des communes propriétaires de forêts et les propriétaires forestiers privés dans une démarche dynamique de gestion durable. Ces investissements permettront d'améliorer la qualité des peuplements de faible valeur économique et environnementale, et de préparer les forêts aux conséquences du changement climatique, en les rendant plus résilientes.

Le Conseil Scientifique du PNRC et de la RNHC a été sollicité pour donner un avis sur le plan de relance, en particulier son application pour la Chartreuse. Il a notamment exprimé des priorités en matière de choix d'essences forestières et notamment privilégier le plus possible les essences autochtones ou éventuellement des provenances plus méridionales de ces essences. Il a notamment exprimé des priorités en matière de choix d'essences forestières :

- privilégier le plus possible les essences autochtones ou éventuellement des provenances plus méridionales de ces essences.
- réserver les essences dites exotiques (Cèdre, Douglas, sapins méditerranéens) aux situations jugées particulièrement critiques (en évitant les zones à fort enjeu écologique) et plutôt sur un mode expérimental

Description de l'action

Il est proposé que le PNRC porte pour les 2 communes concernées, un dossier de demande de subvention groupé afin de disposer d'une surface minimale assez importante et limité le coût du diagnostic pour être retenu dans le cadre des financements du Plan de relance.

Le dossier concerne 11 ha de reconstitution de forêts communales fortement touchées par le dépérissement pour un montant de 18 670 € HT.

Ce dossier prend en compte les éléments issus des réunions de concertation et des échanges écrits entre le Parc et l'ONF en lien de nombreux partenaires concernés : diverses instances et services du PNR de Chartreuse dont son Conseil Scientifique, des représentants de la société civile (FNE, LPO, FDC), le Comité Interprofessionnel du Bois de Chartreuse, des représentants du monde forestier (COFOR, CDA38, CRPF), des chercheurs (INRAE).

Objectifs

- Maintenir une gestion et une surface forestière favorable à la filière bois du territoire
- Maintenir et renforcer les aménités forestières dans un contexte de changement climatique

Mode opératoire proposé

Il est proposé que le Parc conventionne avec les 2 communes pour être le porteur du projet en maîtrise d'ouvrage.

Il commande et paie les prestations (soit 18 670 € HT), touche les subventions (soit 14 936 €) et appelle l'autofinancement (soit 3 734 €) auprès des communes selon la répartition inscrite dans le tableau financier ci-dessous.

Commune	surface (ha)	type	montant total (HT)	Tx sub	montant subvention	autofi commune
Quaix en Chartreuse	· · · ·	reconstitution		80%	4 648 €	1 162 €
Proveyzieux	7	reconstitution	11 360 €	80%	9 088 €	2 272 €
		diag clim	1 500 €	80%	1 200 €	300 €
Total	11		18 670 €		14 936 €	3 734 €

Dominique ESCARON rappelle que le stress hydrique de ces dernières années a fait diminuer le nombre d'arbres. Il y a eu un long débat avec le Conseil Scientifique sur les mesures à prendre, les espèces à privilégier... L'opération est subventionnée à 80 %, il reste 20 % à financer par les communes.

Bernard MICHALLET, en tant que gestionnaire de la forêt communale de Quaix en Chartreuse est entré en contact avec le Parc de Chartreuse, afin de mutualiser les opérations des 2 communes, pour créer un dossier conséquent pour qu'elles puissent bénéficier du plan de relance national.

Stéphane GUSMEROLI qui porte un dossier seul pour la commune de St Pierre de Chartreuse, demande quelles sont les possibilités.

Bernard MICHALLET lui propose de se tourner vers l'association SYLV'ACCTES qui dispose de financeurs qui aident à pallier la consommation du carbone

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider le principe d'un dépôt par le Parc d'un dossier groupé de demande de subvention dans le cadre du plan de relance pour le compte des communes concernées,
- D'autoriser le Parc à déposer le dossier dans le cadre du plan de relance,

- D'autoriser la signature des conventions entre le Parc et les communes concernées afin d'appeler le versement par les communes de la part communale nécessaire au budget global,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Votants (en voix) : 32 Exprimés (en voix) : 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

CHARTE

Artur FATELA annonce l'avis favorable des ministères, même si le courrier officiel ne nous est pas encore parvenu.

Concernant le calendrier de la procédure, la Région Auvergne Rhône Alpes sollicitera toutes les communes, les 2 Départements et les 7 intercommunalités en 2022 (cela pourrait débuter en mars) Chaque collectivité devra délibérer et approuver la charte sans remarque et sans réserve, sur une période de 4 mois.

Le Président précise qu'il y aura une tournée de rencontres avec les communes.

Dominique ESCARON rappelle quelques dates à venir :

22 et 29 décembre : Vis ma vie d'agriculteur, pour la partie hiver

Du 17 au 19 décembre : La Ronde Gourmande au Manège de Chambéry

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures 05

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

http://www.parc-chartreuse.net/fr/comprendre-le-parc/le-fonctionnement-du-parc/compte-rendu-des-cs/

BUREAU SYNDICAL 15 décembre 2021

ST PIERRE DE CHARTREUSE

PRESENTS

1er collège

BERANGER Nathalie

2ème collège

DOLGOPYATOFF BURLET Céline

3ème collège

4ème collège

5ème collège

BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane LOISEAU Mathilde MICHALLET Bernard MOREL Véronique

6ème collège

LAVAL Sylvain

7^{ème} collège

ENGRAND Christophe
MILLET Régine
PICHON-MARTIN Bertrand (pour partie)

membres de l'équipe technique

FATELA Artur MALLIER Peggy

Invités

BRUN Jean-Jacques co-président CoSci MADELRIEUX Sophie co-présidente CoSci

EXCUSES ET POUVOIRS

1er collège

SANDRAZ Eric à BERANGER Nathalie VIAL Cédric

2ème collège

SUSZYLO Christophe à DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne

3ème collège

GUIGUE Gilbert à GUSMEROLI Stéphane WOLFF Corine à ESCARON Dominique

4ème collège

BONNARDON Pierre à PICHON MARTIN Bertrand (pour partie) HABFAST Claus à LAVAL Sylvain

5^{ème} collège

MONIN Michelle

6ème collège

PICARD Christian à ENGRAND Christophe BELLINGHERY Éric DELCAMBRE Philippe

7ème collège